

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 14 juin 2021

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes :	La mairesse :	Rachel Boudreau
	Les conseillers/conseillères :	Réjean Guitard
		Annik Noël
		Jean-Marc Cormier
		Gaston N. Frenette
		Linda Chamberlain
	La directrice générale et greffière :	Magali Courtin

1. APPEL À L'ORDRE

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 19 h 00.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum.

3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

27-2021

Adopté.

5. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

Il est proposé par Annik Noël
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 avril 2021 soit adopté tel que présenté ».

28-2021

Adopté.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune.

9. MOTIONS ET AVIS DE MOTION

a) Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un maire suppléant ;

Il est proposé par Annik Noël

Et appuyé de Gaston Frenette

« QUE Réjean Guitard soit nommé maire suppléant pour une durée d'un an ».

31-2021 Adopté.

b) Signataires des documents de la municipalité

CONSIDÉRANT les élections municipales du 10 mai dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Rocher doit mettre à jour le nom des signataires de ses documents ;

Il est proposé par Linda Chamberlain

Et appuyé de Gaston Frenette

« QUE les signataires soient une des deux personnes élues suivantes : Rachel Boudreau ou Réjean Guitard et un des deux administrateurs suivants : Magali Courtin ou Rémi Comeau. »

32-2021 Adopté.

c) Comités permanents de la municipalité

CONSIDÉRANT les élections municipales du 10 mai dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Rocher doit mettre à jour les comités permanents ainsi que les noms des personnes qui y siègent ;

Il est proposé par Gaston Frenette

Et appuyé de Jean-Marc Cormier

PROCÈS-VERBAL

Page 3 de 5

Le 14 juin 2021

« QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes sur les comités permanents pour le mandat 2021 - 2024:

- **Comité des infrastructures :** Rachel Boudreau
Réjean Guitard
Jean-Marc Cormier
- **Comité socio-culturel :** Gaston N. Frenette
Annik Noël
- **Comité sports et loisirs :** Linda Chamberlain
Annik Noël
Jean-Marc Cormier
- **Comité ressources humaines :** Rachel Boudreau
Linda Chamberlain
- **Comité mixte des services BNPP :** Réjean Guitard
- **Administration portuaire du quai :** Réjean Guitard
Jean-Marc Cormier
Ronald LeBlanc
- **Brigade des pompiers volontaires :** Réjean Guitard
- **Maison de l'Acadie :** Gaston N. Frenette
Magali Courtin
- **Bibliothèque de Petit-Rocher :** Gaston N. Frenette
Annik Noël
- **Sentiers Verts Chaleur, VTT et vélos :** Linda Chamberlain
Jean-Marc Cormier
- **Conseil jeunesse :** Rachel Boudreau
Annik Noël
Gaston N. Frenette
- **Tourisme :** Jean-Marc Cormier
Gaston N. Frenette ».

33-2021 Adopté.

d) Nomination au conseil d'administration de la Maison de l'Acadie

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Comité permanent de développement du Juvénat de Petit-Rocher (C.P.D.J.), connu aussi sous l'appellation « Maison de l'Acadie » est constitué de quatre membres qui sont une personne nommée par chacune des quatre organisations suivantes : la Société

PROCÈS-VERBAL

Page 4 de 5

Le 14 juin 2021

de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, la Société des Jeux de l'Acadie et la municipalité de Petit-Rocher ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher doit donc nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Maison de l'Acadie ;

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le conseil municipal nomme la directrice générale Magali Courtin pour siéger sur le conseil d'administration de la Maison de l'Acadie au nom de la municipalité ».

34-2021 Adopté.

e) **Entente entre la municipalité et le CPDJ / Maison de l'Acadie**

CONSIDÉRANT la résolution 86-2019 votée en réunion publique du 26 octobre 2019 concernant la subvention versée au Comité permanent de développement du Juvénat de Petit-Rocher (C.P.D.J.) dans le cadre de leur projet de rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CPDJ, connu aussi sous l'appellation « Maison de l'Acadie, a élaboré une entente visant à documenter les différentes facettes des contributions financières ayant permis le projet de rénovation possible et, en même temps, les engagements de remboursement et de partage des revenus convenus par les parties ;

Il est proposé par Jean- Marc Cormier
Et appuyé de Gaston Frenette

« QUE le conseil municipal approuve l'entente présentée en annexe et autorise la directrice générale de la municipalité à la signer ».

35-2021 Adopté.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC

Une période de questions / réponses a eu lieu.

11. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 19h15

PROCÈS-VERBAL

Page 5 de 5

Le 14 juin 2021



Magali Courtin,
Directrice générale et greffière



Rachel Boudreau,
Mairesse